



SARL CENTRE TECHNIQUE DE CONTROLE AUTOMOBILE
10 RUE du Colonel Jean Delmas
19100 BRIVE LA GAILLARDE FRANCE
Tel: 0555743999
Email: brive-centre@autosur.com

CHANET SEBASTIEN
GRAND CHAMP
46600 CAZILLAC

Echéance _____ Observation _____

Echéance au 22/08/2025
Escompte pour paiement anticipé : 0%
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (pour les clients professionnels - Art. L 441-6 C.Com.)

Facture N° F5018884 du 22/08/2025

Code	Désignation	Qté	Base HT	Montant Remise HT	TVA %	Montant HT
VC	Visite technique complémentaire	1	29.58 €	2.50 €		27.08 €
	Le : 22/08/2025 Immat : EC-087-BQ Marque : MERCEDES BENZ Modèle : SPRINTER N/S : WDB9061531N597320 Km : Absent Prop. : CHANET SEBASTIEN Dont Remise : 3.00 € TTC Hors Redevance OTC		29.58 €	2.50 €	20.00 %	27.08 €

REGLEMENT(S) :	Contribution forfaitaire collectée pour le compte de l'Organisme Technique Central (arrêté ministériel du 21/10/2024)	TOTAL HT :	27.50 €
		TOTAL TVA 20.0 % :	5.50 €
		TOTAL TTC	33.00 €
	Redevance versée à l'OTC 0.42 € HT HT Prestations 27.08 € TTC OTC 0.50 €	Restant à payer :	33.00 €

Commerçant indépendant affilié au réseau SECTA - N°AGREMENT VL : S019S002 - N°AGREMENT CL : L019S143

CENTRE TECHNIQUE DE CONTROLE AUTOMOBILE SARL au capital de : 38112.25€ - SIREN 329835375 - SIRET 32983537500018 - RCS B329835375 - BRIVE Code APE: 7120A - N° : FR19329835375 - IBAN FR7610188068015065107925710 - BIC BCHAFR21

Siège social : CENTRE TECHNIQUE DE CONTROLE AUTOMOBILE, 10 RUE du Colonel Jean Delmas 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40(quarante) euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le client en cas de retard de paiement. La société se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant , sur présentation des justificatifs.